
Demande de changement de prénom à l'état civil

La loi n°2016-1547 de modernisation de la justice du XXI^e siècle (art. 56) a modifié l'**article 60 du code civil** en transférant la compétence du changement de prénom à l'officier d'état civil.

La circulaire n° JUSC1701863C du 17 février 2017 du ministère de la justice a apporté des précisions sur le sujet et comporte des modèles en annexe.

Documents à produire :

- Dossier de demande de changement de prénom
- Copie de ma carte nationale d'identité **recto/verso**
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie intégrale de mon acte de naissance, datant de moins de 3 mois
- Copie de mon acte de mariage
- Copie de l'acte de naissance de mon conjoint / ou pacs
- Copie de mon livret de famille (*si enfant*)
- Copie de l'acte de naissance de chaque enfant :
- ATTESTATIONS**
 - Attestation signée de : Copie de la pièce d'identité
 - Attestation signée de : Copie de la pièce d'identité
 - Attestation signée de : Copie de la pièce d'identité
- Documents justifiant l'intérêt légitime du changement de prénom
 - courriers
 - enveloppes
 - abonnements
 - cartes postales
 -

Tampon mairie & date

Fait le

à

mise à jour 22 Nov 2021